



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mayotte - Pauvreté - Retraite complémentaire - Agenda

Question écrite n° 13124

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des travailleurs du secteur privé à Mayotte dont le salaire est en dessous du salaire minimum de croissance (SMIC) national. La précarité financière dans laquelle ces salariés se retrouvent avec un coût de la vie dans le département qui demeure le plus élevé de France est aggravée par l'absence, dans le département, du dispositif de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Or de nombreuses promesses faites aux salariés ces dernières années à ce sujet par des gouvernements successifs demeurent, à ce jour, sans suite. C'est pourquoi, il lui demande de lui préciser quels sont les freins qui s'opposent à l'extension à Mayotte de ces régimes de retraite complémentaire. Il souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement entend prendre pour étendre à Mayotte ceux-ci, selon quel agenda et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13124

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8998

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)